1. Fiche savoirs technologiques 4 : Configuration du NAT/PAT

Dans cette partie, vous allez reprendre l'architecture présentée dans la fiche N°1 et mettre en place des règles de NAT qui vont permettre d'accéder aux serveurs en DMZ de l'autre agence à travers des IP **publiques**.

Dans la fiche 2 vous avez mis en place une règle de NAT pour permettre l'accès à Internet à vos réseaux internes via la passerelle de l'enseignant.

Vous allez maintenant configurer des règles de NAT et des règles de redirections de ports afin de rendre accessible vos services hébergés par le serveur Debian de la DMZ.

Vous disposez de 2 adresses IP publiques **192.36.253.x2** et **192.36.253.x3** réservées respectivement à vos serveurs FTP et MAIL (au besoin ajoutez ces 2 objets créés cf Partie 3).

Étape 1 : Vous allez ajouter les règles de NAT qui permettent de joindre chaque serveur depuis le réseau externe grâce à son adresse IP publique. Dans votre politique AgenceX, sélectionnez l'onglet NAT puis Nouvelle règle/ règle de NAT statique (bimap), un assistant s'ouvre : Machine(s) privée(s) : L'adresse IP privée du serveur en interne Machine(s) virtuelle(s) : L'adresse IP publique virtuelle dédiée au serveur interne Uniquement sur l'interface : L'interface externe depuis laquelle le serveur est accessible avec son adresse IP publique virtuelle. Uniquement pour les ports : La règle de NAT statique permet de translater tous les ports, cependant, il est possible de la restreindre en spécifiant un ou une plage de ports au niveau de ce paramètre. Il est conseillé de laisser cette valeur à Any et de restreindre le port directement dans les règles de filtrage. publication ARP : cochez Activer la publication ARP pour l'adresse IP publique.

1.1. Retour Accueil Stormshield

- Stormshield

From:
https://siocours.lycees.nouvelle-aquitaine.pro/ - **Les cours du BTS SIO**

Permanent link:
https://siocours.lycees.nouvelle-aquitaine.pro/doku.php/reseau/stormshield/fiche4?rev=1632083758

Last update: **2021/09/19 20:35**